

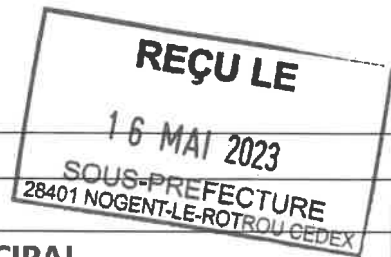


Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MAI 2023



Date de transmission de la convocation 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint		X	COURPOTIN Stéphane
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

TARIF DE LA GARDERIE (Délibération 5-09/05/2023)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023/2024.

La Commission scolaire, réunie le 19 avril 2023, propose une augmentation de 5 € :

Prestations	Tarifs 2022/2023	Proposition tarifs 2023/2024
Garderie du matin	15€	20€
Garderie du soir	20€	25€

Face à cette augmentation, Valérie TRIVERO propose d'échelonner la facturation des

garderies du matin et du soir sur les périodes de vacances scolaires étant donné que le montant de la facture du restaurant scolaire est moins élevé sur cette période :

- La garderie du matin sur la facture du mois d'octobre ;
- La garderie du soir sur la facture du mois de février ;
- Un ajustement des garderies pour les nouveaux arrivants sur la facture du mois d'avril.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission en ce qui concerne les tarifs de la garderie, soit :

Prestations	Tarifs 2023/2024
Garderie du matin	20€
Garderie du soir	25€

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 mai 2023
Et de la publication le 16 mai 2023
Fait à ARCISSES, le 16 mai 2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

